

RGPD

CAP SUR LA CONFORMITÉ,
UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

by **GroupeY**





Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en application le 25/05/2018 et s'impose à toute entité, peu importe sa forme juridique, traitant les données personnelles de personnes physiques



DIVERSES SANCTIONS :



Financière :
10 M€ et 20 M€



Image :
les sanctions sont publiées sur le site de la CNIL



Pénales, administratives et civiles



LES ATOUTS GROUPE Y :



Des solutions adaptées à vos besoins et à votre activité



Gain de temps et d'argent par rapport à une solution interne



Des interlocuteurs de proximité



Grâce à l'expertise de DPO certifiés par l'AFNOR, Groupe Y vous accompagne dans votre mise en conformité



ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN CONFORMITÉ

Compte tenu de votre activité, Groupe Y vous accompagne dans chacune des étapes de mise en conformité (élaboration du registre de traitement, information des personnes concernées, contrôle des sous-traitants, mise en place de procédure de gestion des données, sensibilisation et formation...)



DPO EXTERNALISÉ

Groupe Y assure en toute indépendance les missions du DPO et pilote l'organisation et le maintien de votre conformité pour répondre aux obligations du RGPD



Entretien de prise de connaissance (*non facturé*) et évaluation des besoins de la structure permettant de vous proposer une ou plusieurs des solutions suivantes



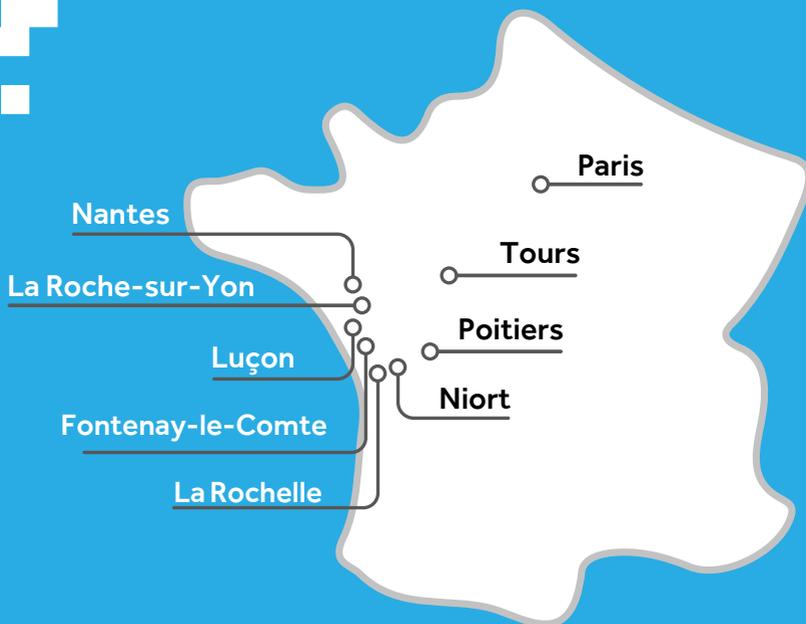
AUDIT / DIAGNOSTIC

Nos experts évaluent les enjeux et les risques liés à la protection des données personnelles pour votre entreprise. Au regard de l'état d'avancement de votre mise en conformité, nous vous guiderons dans l'élaboration d'un plan d'actions



FORMATIONS

- Formation générique sur le sujet du RGPD
- Formation / sensibilisation du personnel adaptée au poste occupé et au niveau de responsabilité
- Formation des futurs DPO



GroupeY

Siège social :
53 rue des Marais,
CS 18 421, 79024 NIORT
Tél. : 05 49 32 49 01
www.groupey.fr

in @groupey



www.groupey.fr